

Plan de sobriété énergétique

Charte d'engagements

Cafés Hôtels Restaurants

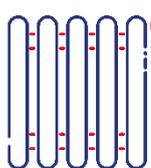
Hébergements touristiques

6 octobre 2022



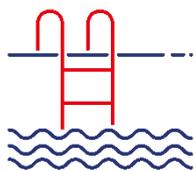
Les engagements des professionnels du secteur des hôtels, cafés, restaurants et des hébergements touristiques

Sur le chauffage et la climatisation :



- ✓ Respecter au point de consigne **une température de 19°** dans les salles et parties communes des cafés, hôtels, restaurants et hébergements touristiques lors de l'accueil des clients, et inciter les clients à le faire de même dans les chambres.

- ✓ **Inciter les clients à régler la température à 19° dans les chambres.**
- ✓ **Réduire la température à 17°** au point de consigne **hors de la présence des clients et du personnel** dans les salles de restaurants, les chambres et salles inoccupées, les couloirs et réceptions, les salles de sports.



Sur le chauffage de l'eau :

- ✓ **baisser d'1° la température des piscines** intérieures et extérieures
- ✓ baisser la température des saunas/hammams/jacuzzis ainsi que leurs horaires d'utilisation et sur réservation.
- ✓ Concernant les **établissements de thalassothérapie** : **baisse de 1° dans la limite de 31°** pour la température des piscines ludiques et baisse de 1° de la température des bassins de soins dans la limite de 33°.



Sur l'éclairage intérieur et extérieur :

- ✓ Les professionnels des cafés et restaurants s'engagent à **éteindre les lumières et enseignes lumineuses de leurs établissements à la fin du service.**
- ✓ Les professionnels des hôtels s'engagent à **éteindre leurs enseignes entre minuit et 6h du matin.**



Sur la cuisson et le froid :

- ✓ Ne pas consommer inutilement d'énergie à l'occasion de l'exercice de leur activité.